

Questions orales

Une voix: Faites-nous un discours, Hugh.

M. Trudeau: Continuez.

Des voix: Oh, oh!

M. Anderson: Le député a posé plusieurs questions. S'il le veut, j'y répondrai. Sinon, je me tairai. Le député sait fort bien que nous avons aujourd'hui une capacité de pêcher plus que nécessaire sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

M. Forrestall: On vient de nous dire que cette capacité n'était pas utilisée à plein.

M. Anderson: Le ministre a déclaré à maintes reprises à la Chambre que la politique fédérale devrait viser à accroître les stocks de poisson au lieu d'accroître la capacité de pêcher des flottes. Quant à la troisième partie de la question, le député sait que divers programmes sont en vigueur, notamment des subventions aux usines de congélation, pour leur permettre d'accroître leur capacité. Le député conviendra, je l'espère, que le ministre actuel a plus fait pour les pêcheurs canadiens que tout autre député ou ministre conservateur.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE PROJET DE MODIFICATION DU BILL C-28

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le président du Conseil du Trésor au sujet du bill C-28. La semaine dernière, l'honorable représentant a informé mon ami d'Ottawa-Vanier qu'on modifierait ou supprimerait l'article relatif aux fonctions des employés dans la Fonction publique. En supposant que le bill C-28 soit adopté en deuxième lecture, le ministre serait-il disposé à envisager d'autres changements, par exemple, d'assouplir le processus d'arbitrage?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Bien sûr, nous tiendrons pleinement compte de toutes les suggestions constructives qui pourront être faites au cours du débat de deuxième lecture et lors de l'étude en comité. On entendra sûrement des témoins au comité et ceux qui ont des suggestions constructives à faire auront toutes les occasions voulues pour les proposer. Je puis affirmer que nous en tiendrons pleinement compte, mais nous ne voulons pas promettre tout de suite de changements précis autres que celui auquel je me suis engagé l'autre jour.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE REFUS D'AIR CANADA DE PARTICIPER AU PROGRAMME NATIONAL D'AFFRÈTEMENTS AVEC RÉSERVATION ANTICIPÉE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il eu le temps d'étudier la question du refus d'Air Canada de participer au programme national d'affrètements

avec réservation anticipée et peut-il expliquer à la Chambre et à la population les raisons qui justifient la décision de la société? A-t-il la certitude que cette décision ne prend pas le contre-pied du principe et de l'esprit de la directive donnée par le cabinet à ce sujet? Peut-il nous garantir qu'elle n'entraînera pas une réduction générale du nombre de vols nolisés intérieurs et, surtout, peut-il nous dire si la part accordée à la société Air Canada sera attribuée aux autres transporteurs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la décision prise par Air Canada s'explique d'elle-même. Bien entendu, étant donné les mesures prises par le gouvernement, la possibilité donnée aux transporteurs d'offrir des vols nolisés a eu des effets qui ont dépassé de beaucoup ceux qui avaient été prévus lorsque la décision a été prise, cette décision réservant largement cette possibilité à Air Canada et au Canadien Pacifique. Cela signifie qu'il n'y a aucune limite au nombre de vols nolisés additionnels qu'il est possible d'offrir. Naturellement, rien n'oblige un transporteur à offrir ces services et ce en dépit des conditions qu'un promoteur de voyages organisés peut proposer.

J'avoue que je suis ravi de voir que les services de vols nolisés rapidement de l'essor au Canada et de voir, en outre, que non content d'offrir des vols nolisés à des prix concurrentiels en nombre plus grand que jamais, et de relier non seulement les grandes métropoles, comme le font la plupart des compagnies de vols nolisés, mais aussi les plus petites villes, Air Canada vient de lancer les vols de nuit, autre initiative approuvée par la Commission canadienne des transports qui permet aux Canadiens de voyager plus économiquement entre les diverses villes du pays.

M. Mazankowski: Le ministre ne nous a pas dit si le nombre original d'affrètements alloués à Air Canada serait attribué aux autres transporteurs. Étant donné que le programme de vols de nuit mis sur pied par Air Canada n'impose pas au voyageur de faire des réservations à l'avance et qu'il est injuste pour la propre province du ministre, la Saskatchewan, pourrais-je savoir s'il a discuté de la possibilité de modifier les exigences pour les réservations anticipées dans le cas des vols à prix économiques et d'autres services de vols nolisés afin d'offrir aux Canadiens de meilleures possibilités de visiter des coins de leur pays, grâce à des vols nolisés?

● (1442)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à la question touchant la cession de certains vols d'Air Canada à d'autres transporteurs. J'ai expliqué clairement que cela a été permis à la suite d'une décision du cabinet autorisant davantage de vols affrétés que ce qui avait été permis au départ par la Commission des transports. Au lieu d'y avoir 25 vols affrétés d'assurés par chacun des deux principaux transporteurs aériens, il y en aura bien plus. Il n'est donc pas question de cession. Au lieu de cela, toute offre qui nous parviendra sera considérée.